



## 1. APPROBATION DU PV DE SÉANCE DU 8 AVRIL 2026

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 8 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

## 2. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET SUPPLÉANTS DE LA COMMUNE EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES QUI AURONT LIEU LE DIMANCHE 27 SEPTEMBRE 2026 EN PRÉFECTURE DE AUCH

### Élection du délégué :

Mme PUJOS Sophie propose sa candidature en tant que délégué :

|                                                                |   |
|----------------------------------------------------------------|---|
| Nombre de conseillers présents et représentés :                | 9 |
| Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| Nombre de votants :                                            | 9 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls :                            | 0 |
| Nombre de suffrages déclarés blancs :                          | 0 |
| Nombres de suffrages exprimés :                                | 9 |
| Majorité absolue :                                             | 5 |

Mme PUJOS Sophie a été proclamée élue au 1<sup>er</sup> tour et a déclaré accepter le mandat.

### Élection des suppléants :

Mr BARRERE Gérard, Mme BORTOLOTTA Anne-Marie et Mr DOSTES Jean-Louis proposent leurs candidatures en tant que suppléants :

|                                                                |   |
|----------------------------------------------------------------|---|
| Nombre de conseillers présents et représentés :                | 9 |
| Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : | 0 |
| Nombre de votants :                                            | 9 |
| Nombre de suffrages déclarés nuls :                            | 0 |
| Nombre de suffrages déclarés blancs :                          | 0 |
| Nombres de suffrages exprimés :                                | 9 |
| Majorité absolue :                                             | 5 |

Mr BARRERE Gérard, Mme BORTOLOTTA Anne-Marie et Mr DOSTES Jean-Louis ont été proclamés élus au 1<sup>er</sup> tour et ont déclaré accepter le mandat.

## 3. PRÊT COURT TERME DE 130 000,00 €

Dans le cadre des travaux de rénovation de la salle polyvalente et pour faire face au décalage entre la réalisation des dépenses et la perception des subventions et du FCTVA (FCTVA N+2) il convient de recourir à un emprunt de 130 000,00 €.

Par délibération du 08 avril 2026, le conseil municipal avait autorisé Mme le Maire à lancer une consultation auprès des organismes bancaires.

Le Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a proposé un prêt court terme de 130 000,00 € selon les conditions financières énoncées ci-après :

|                            |                                                      |
|----------------------------|------------------------------------------------------|
| Montant :                  | 130 000,00 €                                         |
| Taux :                     | 3,27 %                                               |
| Durée :                    | 24 mois                                              |
| Païement des intérêts :    | Trimestriel                                          |
| Remboursement du capital : | in fine (ou avant terme si disponibilité financière) |
| Frais de dossier :         | 390,00 €                                             |



**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré par 9 voix pour, décide :

- De recourir à un prêt court terme auprès du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne pour un montant de 130 000,00 € selon les conditions ci-dessus,
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à la bonne réalisation de cette délibération,
- Dit que la ligne d'emprunt est prévue au budget.

#### **4. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES**

Madame le Maire indique au Conseil Municipal que par délibération N°2026.06.05 en date du 05 mai 2026 le Conseil communautaire a :

- **CRÉÉ** la commission locale d'évaluation des transferts de charges,
- **ARRÊTÉ** sa composition à 27 membres, soit la Présidente de la Communauté de communes plus un membre par commune,
- **DIT** que le Président et le Vice-Président de cette commission seront élus par les membres de cette commission.

*Elle rappelle l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et notamment le IV alinéa : « Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale... et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant. La Commission élit son président et un vice-président parmi ses membres. Le président convoque la commission et détermine son ordre du jour ; il en préside les séances... ».*

Il convient donc aujourd'hui de désigner au sein des membres du Conseil Municipal un membre pour siéger à la CLECT.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré par 9 voix pour,  
**DÉSIGNE** Mme Sophie PUJOS pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

#### **5. POINT TRAVAUX**

Mme le maire détaille les avancées des travaux :

- Salle des fêtes : les travaux arrivent à la finition.
- Le rempart : l'enrochement a été réalisé. Les bénévoles ont remonté le muret et les joints sont réalisés.
- Le cimetière de Flarembel est terminé.

#### **6. ORGANISATION INAUGURATION SALLE POLYVALENTE**

Le conseil municipal propose de demander à Jérôme PELLEFIGUE, habitant de Cassaigne et producteur à la ferme de Martin Neuf de prendre en charge une partie du traiteur.  
Plaimont se chargera du bar et de la distribution des vins et flocs.  
Éric et Jérôme seront aux grillades.



## 7. QUESTIONS DIVERSES

Abonnement Panneau Pocket : le conseil décide de ne conserver qu'intramuros.

Impayés : la situation de retard de la locataire n'est plus que de deux mois.

Mme le Maire informe le conseil de l'arrêté préfectoral concernant la situation de Mr Serge MASIN.

*La séance est levée à 22h10*

|                     |                                             |
|---------------------|---------------------------------------------|
| Sophie PUJOS, Maire | Anne-Marie BORTOLOTTI, secrétaire de séance |
|---------------------|---------------------------------------------|

